



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 7 décembre 2020

Courriel : admin.com@courchapoix.ch

com.courchapoix@bluewin.ch

Mairie : mairie@courchapoix.ch

Assemblée communale

Le lundi 7 décembre 2020, à 20h dans la salle communale.

Présentes : 18 personnes

Le Président des Assemblées, Clivaz Pierre-André ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Arzenton Nicole et Leanza Diane sont nommées.

Avant la lecture de l'ordre du jour, le Président des Assemblées demande une minute de silence en la mémoire de Dominé Christophe, ancien conseiller, décédé le 5 novembre dernier.

L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. a) discuter et voter les budgets 2021.

Corinne Bart présente le budget communal.

Service d'Intervention :

Mélanie Beuret informe que pour le SIS, il est prévu d'acheter un nouveau véhicule d'intervention. Cet achat se fait entre toutes les communes, le coût pour Courchapoix est de fr. 3'000.--

Ecole :

Mélanie Beuret informe l'assemblée qu'une somme de Fr. 5'200.-- est mise au budget pour l'achat de 6 tablettes numériques. Dans ce montant sont compris le serveur et les paramétrages.

D'autre part, il est prévu le changement de tous les néons dans la salle de gym à l'école des Oeuches.

Arzenton Flaviano trouve que l'achat des 6 tablettes numériques est trop onéreux. Mélanie Beuret et Louis-Joseph Fleury précisent que ce sont des tablettes MAC imposées par le Canton.



Il boucle avec un bénéfice de fr. 9'724.-- pour un total de charges de fr.1'582'226.-- et de produits pour fr. 1'659'240.--.

La caissière donne lecture du budget de la bourgeoisie. Il boucle avec un déficit de fr. 2'397.15 pour un total de charges fr. 22'980.-- et de produits pour fr. 20'582.85--.

Ensuite, Georges Hoffmeyer, caissier du SEC, présente le budget pour le Service électrique. Il boucle avec un bénéfice de fr. 16'233.-- pour un total de charge de fr.299'784.--et de produits pour fr. 316'017.--.

Les 3 budgets sont acceptés sans avis contraire.

b) fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales

La caissière, Corinne Bart, donne lecture des différentes taxes communales. Elles servent de base pour le budget 2021. La quotité d'impôt 2,15 reste inchangée ainsi que les taxes sauf pour la taxe des ordures en diminution. Voir annexe.

La parole est à l'assemblée :

— Nicole Arzenton demande quelle est la part dans la taxe individuelle et commerciale consacrée aux frais de la déchetterie de Vicques.

Louis-Joseph Fleury répond que la taxe comprend toutes les taxes pour les enlèvements des ordures.

— Nicole Arzenton soulève que la déchetterie a été fermée durant 6 semaines, puis très difficilement accessible ; les horaires d'ouverture n'étant pas étendues. Durant cette période de fermeture, les salaires ont certainement été compensés par des mesures RHT et les frais de fonctionnement ont certainement été très fortement réduits. De plus, sur la moitié de l'année, dès mai 2020, les conditions de reprise des déchets ont été largement restreintes ; les plastiques ne sont plus repris.

Est-ce que la commune a pu négocier un rabais ?

Louis-Joseph Fleury répond que la commune n'a pas reçu de ristourne due à cette problématique. Le conseil examinera les comptes 2020 de Tritout. Le seul rabais que la commune a reçu est pour l'année 2021.

— Nicole Arzenton demande qu'est-ce qui nous lie à la déchetterie Tritout ?

Louis-Joseph Fleury répond que la commune a signé un contrat depuis plus de 10 ans. Si la commune quitte le Tritout, elle devra trouver un écopoint au village, mais ce n'est pas possible.

— Diane Leanza soulève que les sacs débordent des moloks depuis que les plastiques ne sont plus repris par le Tritout..

Marc Kury répond que les moloks ont été posés en fonction du ramassage des plastiques par le Tritout. Le conseil surveille ce problème.

L'assemblée n'ayant plus de question, le Président demande de passer au vote.

Les taxes communales sont acceptées ainsi que la quotité d'impôt sans avis contraire.

3. Nomination de 3 vérificateurs des comptes



Leanza Diane, Freléchox Vanessa et Chételat Stève (1996) sont proposés à cette tâche.

Le Président des Assemblées demande d'accepter ces 3 nouveaux vérificateurs par un lever de main.

L'Assemblée accepte à l'unanimité.

Le Président des Assemblées remercie ces 3 personnes d'avoir accepté ce poste.

4. Adhésion de SDEnergie

La parole est donnée à René Wagner pour commenter ce point.

La société SDEnergie sera créée en mars 2021 par Sacen avec d'autres fournisseurs d'énergie. Cette nouvelle société achètera les nouveaux compteurs électriques « Smartmetering ». Le changement des anciens compteurs sera étalé sur 7 à 8 ans. Un budget est prévu de fr. 60'000.--.

L'assemblée accepte l'adhésion à la société SDEnergie.

5. Divers

La parole est donnée au maire, Louis-Joseph Fleury.

Le maire remercie les citoyens de leur présence à l'assemblée. Il relate les différentes réalisations effectuées durant cette année. :

— Pose de 4 grills sur les places de pique-nique

— Rénovation et entretien des berges grâce à l'aide du Patenschaft

Les Autorités communales ont pour défi en 2021 de boucler le dossier PAL.

Les festivités de fin d'année pour les aînés n'ont pas pu être réalisées à cause de la pandémie. Elles ont été remplacées par le passage de St-Nicolas accompagné de ses 2 compagnons chez les aînés pour leur distribuer le traditionnel cornet.

Le maire remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée, il souhaite au nom du conseil, de belles fêtes de fin d'année.

Le Président des Assemblées remercie les Autorités communales et les participants. Il souhaite à chacune et chacun de belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 20h30.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :

Clivaz Pierre-André

La Secrétaire :

Yolande Büschlen



Commune de Courchapoix



Commune de Courchapoix



TAXES 2021:		
	2021	2020
Revenu et fortune	2.15	2.15
Taxe immobilière	1,12 ‰	1,12 ‰
Taxe des digues	0,40 ‰	0,40 ‰
Cadastre	0,50 ‰	0,50 ‰
Taxe des chiens	fr. 50.- le premier fr. 80.- dès le 2ème	fr. 50.- fr. 80.-
Prise des taupes	jusqu'à 200.- fr. par personne fr. 1.-	1.-
Taxe des chemins	fr. 25.- par hectare fr. 10.- /contribuable dès 20 ans	25.- / ha
Vacations :	Prix de l'heure fr. 25.-	25.-
	Journée fr. 200.-	200.-
	Séance fr. 40.-	35.-
	Heure de tracteur fr. 40.-	40.-
Prix du m3 d'eau :	Taxe d'épuration fr. 2.- /	2.-
Ordures : taxe de base		
Ménage de 1 personne dès 18 ans	fr. 104.-	130.-
Ménage de 2 personnes	fr. 208.-	260.-
Ménage de 3 personnes	fr. 248.-	310.-
Ménage de 4 personnes et plus	fr. 312.-	390.-
	Pour les enfants en dessous de 3 ans, 3 sacs de 35 litres par mois sont remis gratuitement aux familles sur demande au bureau communal.	
Usine	fr. 1'100.-	1'100.-
Artisans 1)	fr. 130.- artisans et activité commerciale	260.-
Artisans 2)	fr. 210.- Magasin d'alimentation, restaurant	420.-
Exploitants agricoles et autres	fr. 60.-	90.-
Tarif des sacs arrêté par le SEOD :		
Sac de 17 litres	fr. 1.10	fr. 1.10
Sac de 35 litres	fr. 2.15	fr. 2.15
Sac de 60 litres	fr. 3.85	fr. 3.85
Sac de 110 litres	fr. 7.30	fr. 7.30
Inhumations :		
Pour un enterrement	fr. 1'050.-	fr. 1'050.-
Dépôt d'une urne sur une tombe	fr. 250.-	fr. 250.-
Incinération avec dépôt d'urne dans le columbarium	fr. 1'250.- + gravage de la plaque	idem

Accepté à l'assemblée du 7.12.20

YB /lff

décembre 2020